



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SIGNATURE DU PROTOCOLE DU BASSIN DU CLAIN

3 NOVEMBRE 2022



S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



**PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LE
MILIEU**



ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE IRRIGUÉE



Un soutien très large des acteurs du territoire : 41 avis favorables sur 54

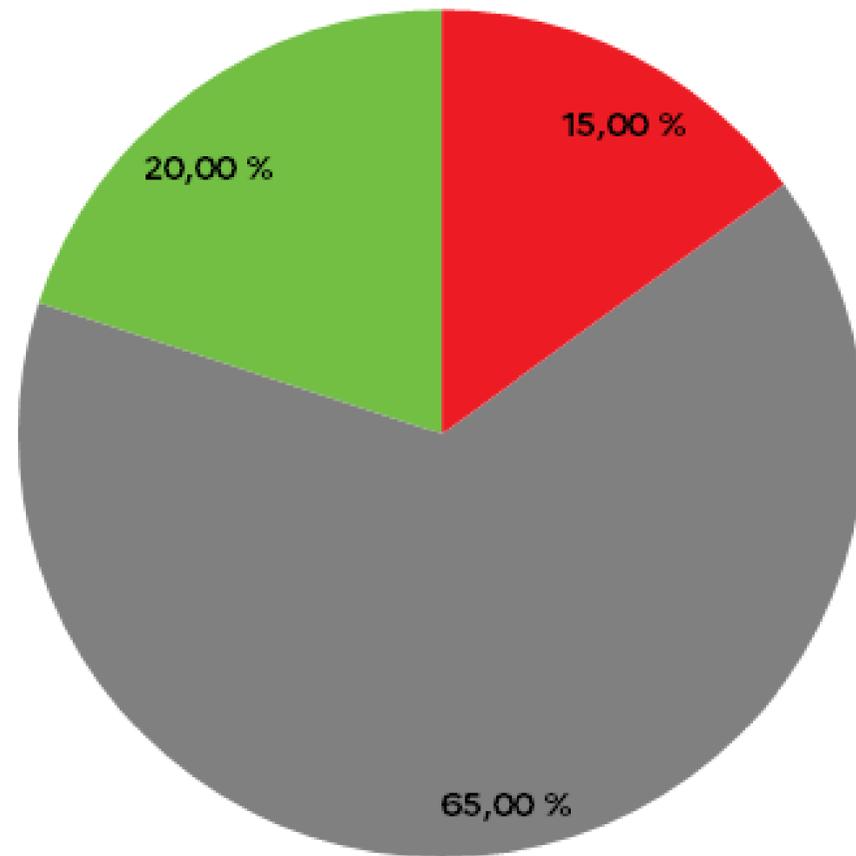


- ↳ Soutien de 77% des communes concernées
- ↳ Soutien de 3 EPCI sur 4
- ↳ Soutien de 4 parlementaires sur 6
- ↳ Soutien très large de la profession et des acteurs économiques agricoles (ADIV, Rés'eau Clain, SCAGEs, Jeunes Agriculteurs, FNSEA, Coopération Agricole...)
- ↳ Reconnaissance du haut niveau d'exigence sur la qualité de l'eau avec l'avis favorable d'Eaux de Vienne



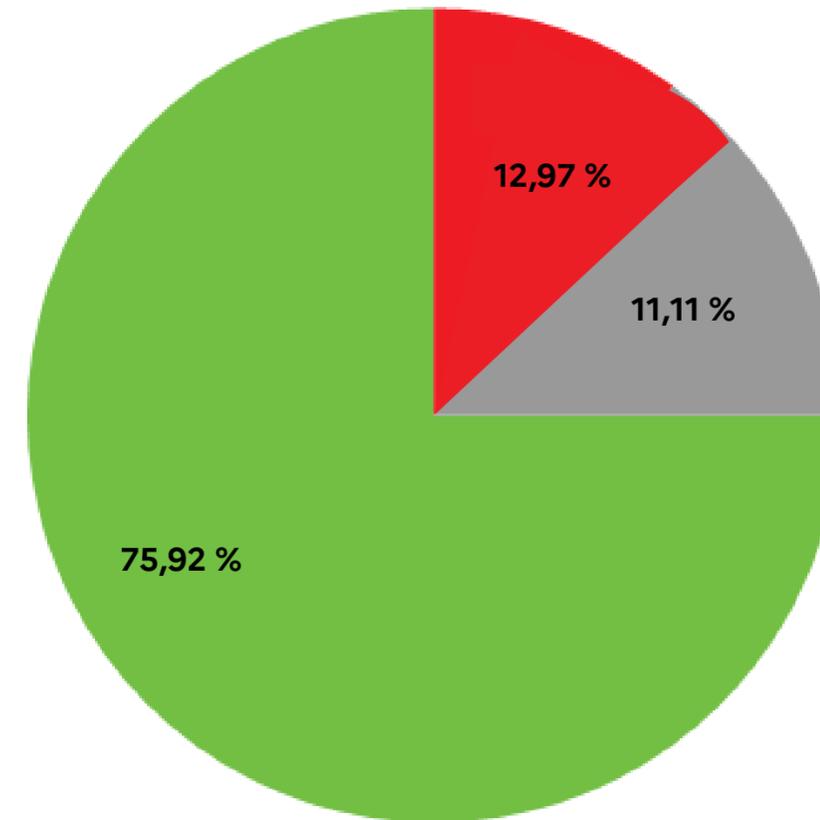
Le protocole, une démarche pour faire émerger adhésion et consensus

Version 1 du protocole



Favorables
Ne se prononcent pas
Défavorables

Version 2 du protocole



Favorables
Ne se prononcent pas
Défavorables



Un soutien **élargi** des acteurs du **territoire** sur la version 2 : **41** délibérants sur **54**

Ils soutiennent le protocole :

Député Houlié, Député Lecamp, Député Turquois, Sénateur Bouloux, Conseil Départemental, Eaux de Vienne, CC du Haut Poitou, CC Civraisien en Poitou, CC Vallées du Clain, Aslonnes, Avanton, Brion, Brux, Champigny-en-Rochereau, Château-Larcher, Chaunay, Iteuil, La Ferrière-Airoux, Les Roches-Prémarie, Maillé, Saint-Martin-la-Pallu, Saint-Sauvant, Smarves, Valence-en-Poitou (Ceaux-en-Couhé et Payré), Villiers, ADIV, Rés'eau Clain, Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine, FNSEA, Jeunes Agriculteurs, SCAGE Dive-Bouleure-Clain-Amont, SCAGE La Clouère, SCAGE La Pallu, SCAGE L'Auxance, SCAGE Clain Moyen, MSA, Crédit Agricole, Groupama, Négoce Agricole, Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine

Ils ne souhaitent pas prendre position pour l'instant (6) :

Grand Poitiers Communauté Urbaine, Jaunay-Marigny, EPTB, Fédération de pêche de la Vienne, Chambre d'agriculture de la Vienne, OUGC

Ils refusent de signer le protocole (7) :

Boivre-La-Vallée, Usson-du-Poitou, Vouillé, Migné-Auxances, Coordination Rurale, Syndicat du Clain Aval, Syndicat du Clain Sud



Quelques délibérants ne souhaitent pas se positionner pour l'instant



Grand Poitiers Communauté urbaine: reconnaissance de la prise en compte de ses exigences exprimées sur la version 1 et du haut niveau d'ambitions agro-écologiques du protocole mais demande de précisions sur le plan de financement du GIP



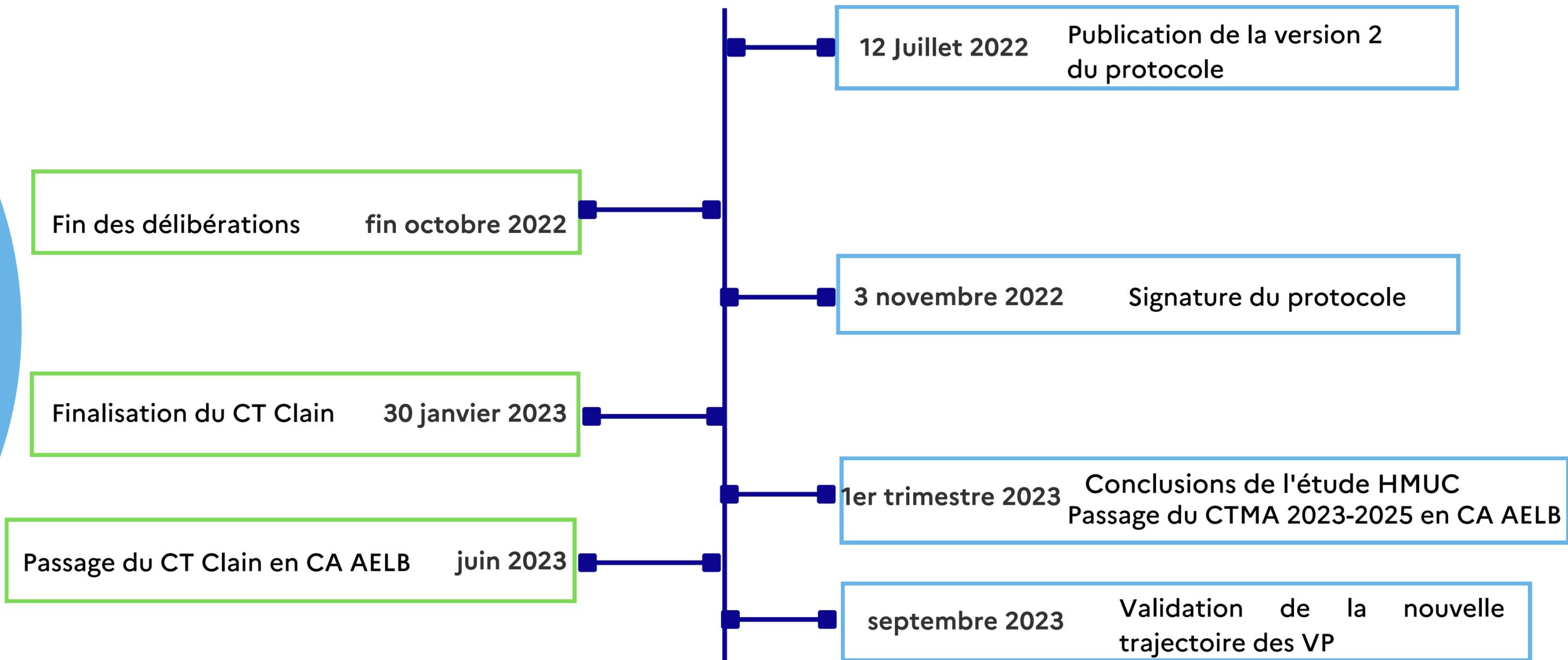
Fédération de pêche et EPTB: souhait d'attendre les conclusions définitives de l'étude HMUC malgré l'engagement inscrit dans le protocole de prendre en compte l'étude HMUC dès la 1ère tranche et la perte des premières autorisations administratives dès 2023



Chambre d'agriculture de la Vienne: reconnaissance de la nécessité de construire des réserves pour stocker l'eau, mais opposition aux engagements pris par les adhérents des SCAGE et à l'étude HMUC



Les prochaines étapes



Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA): protéger le milieu aquatique en restaurant les cours d'eau et les zones humides

- **Objectif:** restauration de 22 km de cours d'eau et de 70% des zones humides d'ici 2028
- **Première étape:** association des SCAGE à l'élaboration des futurs CTMA et passage en CA de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en mars 2023 du CTMA 2023-2025
- **Année 1 :** inventaire des zones humides (ZH) présentes sur l'exploitation dans le cadre du diagnostic initial d'exploitation, caractérisation de leur état et élaboration des plans de gestion pour chaque coopérative



Elaboration du contrat territorial avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

- **Contrat territorial** = plan d'action qui décline opérationnellement le protocole dans une éventuelle contractualisation avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (notamment la définition des indicateurs de suivi des projets et des indicateurs de biodiversité)
- **Étapes:**
 - => **Mi-novembre 2022:** lancement du COFIL CT Clain sous le pilotage de l'Etat en attendant la création du GIP
 - => **Fin janvier 2023:** finalisation du CT Clain
 - => **Juin 2023:** passage en CA AELB



Etude Hydrologie Milieux Usages Climat



Etude lancée en juillet 2019 par la CLE et portée par l'EPTB : améliorer les connaissances sur la ressource et adapter les dispositions du SDAGE



Retards de l'étude HMUC attendue initialement pour mi-2022 mais nécessité d'avancer pour soulager le milieu et ne pas perdre les premières autorisations administratives



Résultats provisoires de la phase 2 (définition des volumes prélevables pour l'ensemble des usages): premiers résultats confortant le besoin de stocker en hiver et la possibilité de construire les réserves



CLE du 18 octobre 2022 : lancement de la phase 3 (répartition par usage, fixation des seuils de gestion...) avant la validation de la phase 2 pour permettre à la CLE de faire un choix politique éclairé et responsable



Résultats définitifs de l'étude HMUC attendus fin 1er trimestre 2023



Validation du protocole comme volet agricole d'un PTGE en cours d'élaboration

- [Instruction PTGE 2019 \(projet de territoire pour la gestion de l'eau\)](#) => la validation d'un PTGE par la préfète coordinatrice de bassin conditionne le financement public par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Version 2 du protocole à valider comme volet agricole d'un PTGE en cours d'élaboration



SIGNATURE DU PROTOCOLE DU BASSIN DU CLAIN 3 NOVEMBRE 2022



- ↪ **S'ADAPTER AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- ↪ **PRÉSERVER LA RESSOURCE
EN EAU ET LE MILIEU**
- ↪ **ACCOMPAGNER
L'AGRICULTURE IRRIGUÉE**





**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SIGNATURE DU PROTOCOLE DU BASSIN DU CLAIN

3 NOVEMBRE 2022



S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



**PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LE
MILIEU**

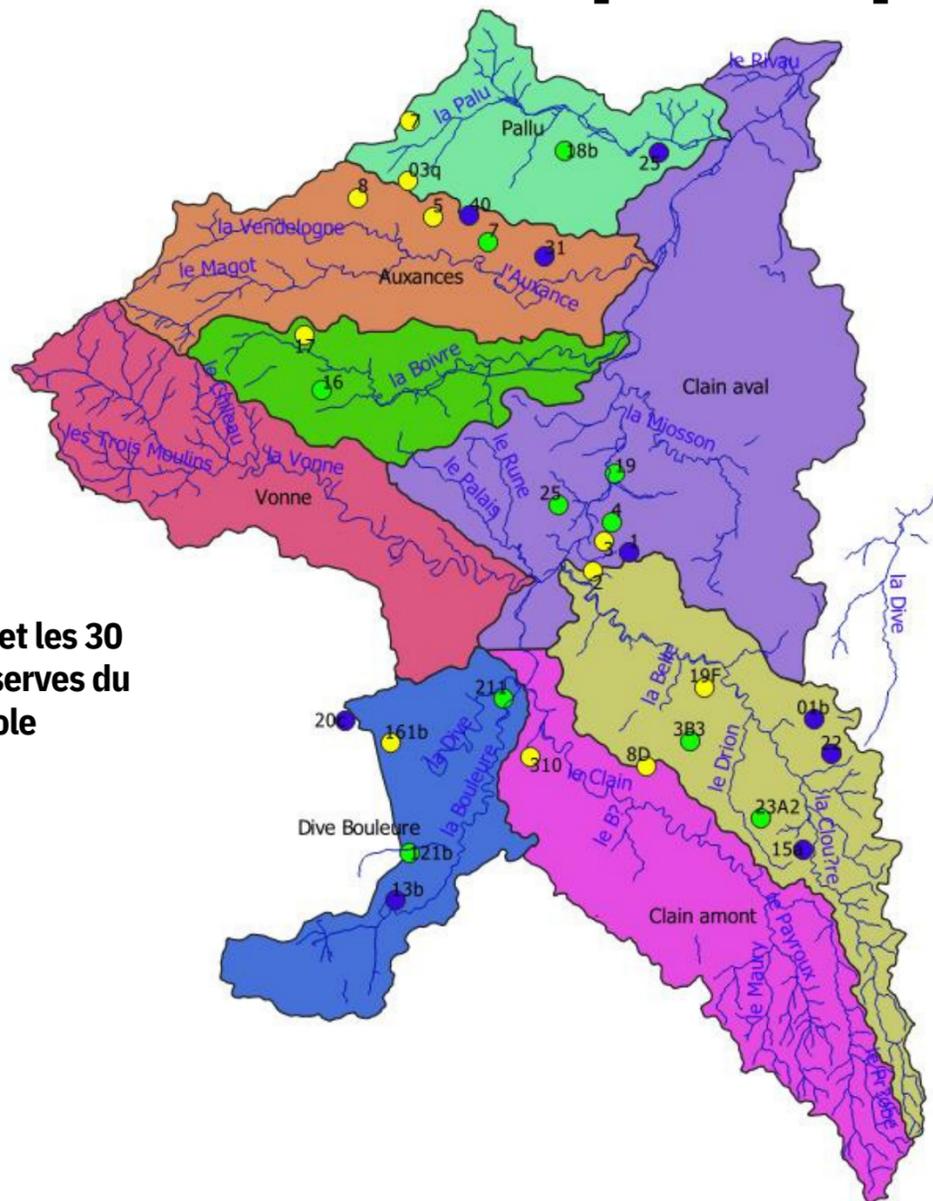


ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE IRRIGUÉE





Historique du projet



Les SCAGES et les 30 projets de réserves du protocole

LE CONTRAT TERRITORIAL CLAIN



Amélioration de la qualité de l'eau et biodiversité terrestre



Restauration des milieux aquatiques et biodiversité aquatique



Retour au bon état quantitatif
Stockage, économie et efficacité de l'eau

2006 : Loi sur l'eau et retour au bon état quantitatif et qualitatif des milieux

2011 : Définition des Volumes prélevables -50%

2012 -2013 : Création des SCAGES et RES'EAU CLAIN

2013-2018 : premier CTGQ : Economie d'eau et études des projets de stockage

2017 : Obtention des autorisations LSE et Permis d'aménager pour 4 SCAG (autorisation LE en 2021 pour la 5ème SCAG)

2019 -2022: Décret PTGE et médiation avec l'ensemble des partenaires

2023-2028 : Contrat Territorial Clain